Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

Nom de l'installation de distribution :	Saint-Donat, Municipal
Numéro de l'installation de distribution :	X008571
Numéro de l'installation de captage en eau souterraine :	X0008572
Nombre de personnes desservies :	2 551
Date de publication du bilan :	2026-01-14

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Nick Bernardo

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Nick Bernardo
- Numéro de téléphone : 819-424-2399 poste 259
- Courriel : nick.bernardo@saint-donat.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante *: https://www.saint-donat.ca/services-aux-citoyens/travaux-publics-et-ingenierie/aqueduc-et-egouts/*

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons prélevés**	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée**
Coliformes totaux	96	96	96	0
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	96	96	96	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Antimoine	**1**	1	1	0
Arsenic	**1**	1	1	0
Baryum	**1**	1	1	0
Bore	**1**	1	1	0
Cadmium	**1**	1	1	0
Chrome	**1**	1	1	0
Cuivre	**5**	5	5	0
Cyanures	**1**	1	1	0
Fluorures	**1**	1	1	0
Nitrites + nitrates	**4**	4	4	0
Mercure	**1**	1	1	0
Plomb	**5**	5	5	0
Sélénium	**1**	1	1	0
Uranium	**1**	1	1	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
			≤ 1.0 mg/L		
			≤ 0.005 mg/L		

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	13	13	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre total d'échantillons prélevés**	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée**
Pesticides	0	0		
Autres substances organiques	0	0		

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre total d'échantillons prélevés**	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée**
Trihalométhanes totaux	0	4	4	0

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

À noter :
Pour les trihalométhanes, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 80 µg/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre total d'échantillons prélevés**	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée**
Acides haloacétiques	0	0		
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0		
Nitrites (exprimés en N)	0	0		
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0	0		
Substances radioactives	0	0		

6. Analyses réalisées sur l'eau brute

6.1 Analyses obligatoires sur l'eau brute

(articles 13, 22.0.1, 22.0.2, 39 ou 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Aucune analyse à l'eau brute n'est exigée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre total d'échantillons prélevés**	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**
Bactéries *Escherichia coli*	12	12	0
Bactéries entérocoques	12	12	0
Virus coliphages F-spécifiques	12	12	0

6.2 Autres analyses réalisées sur l'eau brute

☐ Aucune autre analyse réalisée sur l'eau brute

Date de prélèvement	**Raison justifiant le prélèvement et paramètre(s) en cause**
2025-02-03	Physico chimique organique (40) paramètres tel que prescrit.
2025-05-05	Physico chimique organique (40) paramètres tel que prescrit.
2025-08-04	Physico chimique organique (40) paramètres tel que prescrit.
2025-11-03	Physico chimique organique (40) paramètres tel que prescrit.

7. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Nick Bernardo

Fonction : Coordonnateur au traitement des eaux

Signature : Nick Bernardo Date : 2026-01-14